A S S 11

Assurance		
"	quelles choses jetées sont ou ne sont pas payées par contri-	
	bution	2557
44	choses sujettes à la contribution	
66	comment s'évaluent le bâtiment et les effets au cas de	
	contribution aux avaries	2559
44	avaries particulières ne donnent pas lieu à contribution	2560
"	contribution n'a lieu pour le jet si le bâtiment périt	2561
44	elle a lieu si le jet a sauvé le bâtiment, qui ne s'est perdu	
		2562
44	les effets jetés ne contribuent pas au paiement des dom-	
		2563
44	la cargaison ne contribue pas au paiement du navire perdu	
	ou devenu innavigable.	64
44	quelle contribution a lieu au cas de marchandises mises sur	
	des alléges pour permettre au bâtiment d'entrer dans	
	un port	2564
66	devoirs du maître à son arrivée au premier port et décla-	
	rations qu'il doit y faire	2565
44	priviléges sur les effets pour la contribution	2566
6.6	restitution à faire par le propriétaire dont les effets jetés	
	ont été depuis recouvrés	2567
"		2568
44	police et son contenu	2569
"	effet des déclarations qui n'y sont pas contenues	2570
44	quel intérêt doit avoir l'assuré, et son énonciation	2571
44	quelle garantie implicite existe de la part de l'assuré	2572
"	à quoi s'étend l'assurance sur des effets sans désignation	
	qui se trouvent dans un certain lieu!	2573
44	quels changements entraînent nullité de la police	2574
44	valeur des effets assurés, quand et comment doit être	
	prouvée	2575
46	en quel cas la cession de l'intérêt assurée annulle l'assu-	
	rance	2577
44	de quels dommages l'assureur est responsable 2578 à	25 80
6:	dommages dont il n'est pas responsable	2581
44	à quel montant il est responsable	2582
"	Cas où il y a délai pour le paiement de la prime de renou-	
	vellement	2583
"	assureur en payant l'indemnité a droit à la cession des	
	droits de l'assuré contre ceux qui ont causé la perte	2584
66	SUR LA VIE. Règles qui s'y appliquent 2585,	2586
66	police d'assurance et ce qu'elle contient	2587
"	quelles sont les garanties implicites et leur étendue	2588
"	de quelle manière le montant peut en être stipulé payable.	2589
"	quel intérêt y donne lieu	2590
"	police d'assurance sur la vie peut être cédée à toute per-	
	sonne interressée ou non	2591